

**Arrêté du 10 juillet 2024 portant désignation
des membres du comité social d'administration
spécial et départemental (CSA-SD) du Gers
et de la formation spécialisée du comité social
d'administration spécial et départemental
(CSA-FS) du Gers**

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers,
par délégation du recteur de l'académie de Toulouse**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret du 15 septembre 2020 nommant Monsieur Farid DJEMMAL directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Gers ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial et départemental du Gers et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2023 nommant Monsieur Cédric DISCONSI secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers ;

Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial et départemental du Gers et de sa formation spécialisée.

ARRETE :

Chapitre I^{er} : Compétences du comité social d'administration spécial et départemental (CSA-SD) du Gers et de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial et départemental (CSA-FS) du Gers

Article 1^{er}

Il est institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Toulouse :

- le comité social d'administration spécial et départemental (CSA-SD) du Gers, ayant compétence sur l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés de ce territoire ;
- la formation spécialisée du comité social d'administration spécial et départemental (CSA-FS) du Gers, ayant compétence en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, conformément à l'article 9 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Chapitre II : Le comité social d'administration spécial et départemental (CSA-SD) du Gers

Article 2

Le comité social d'administration spécial et départemental (CSA-SD) du Gers est composé des représentants de l'administration suivants :

- Monsieur Farid DJEMMAL, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers, en qualité de président ;
- Monsieur Cédric DISCONSI, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial et départemental (CSA-SD) du Gers, en qualité d'experts.

Article 3

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial et départemental (CSA-SD) du Gers les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants :

1. Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

a) Représentants titulaires (5)

- Madame Betty JEAN-DIT-TEYSSIER
- Madame Céline MARTIN
- Monsieur Jocelyn PETIT
- Madame Perrine SIMONUTTI
- Madame Karine TOURON

b) Représentants suppléants (5)

- Madame Estelle ARIES
- Madame Marisol CLAMOUR
- Monsieur Philippe GOIRAND
- Madame Lucille ROUVELLAC
- Madame Séverine VERARDO

2. Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA éducation)

a) Représentants titulaires (3)

- Monsieur Olivier BERNADIE
- Monsieur Nicolas GUY
- Monsieur Jean-Marie LAUMENERCH

b) Représentants suppléants (3)

- Monsieur Fabien MESPOULEDE
- Madame Chantal PAGNUTTI
- Monsieur David PILLAUD

3. Au titre de la Force Ouvrière (FO)

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur Grégory SIMON DANIEL

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Matthieu GANNAC

4. Au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT éduc'action)

- a) Représentant titulaire (1)
 - Monsieur Simon LEBOURGEOIS
- b) Représentant suppléant (1)
 - Madame Caroline FAGE

Chapitre III : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial et départemental (CSA-FS) du Gers

Article 4

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial et départemental du Gers (CSA-FS) du Gers est composée des représentants de l'administration suivants :

- Monsieur Farid DJEMMAL, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers, en qualité de président ;
- Monsieur Cédric DISCONSI, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial et départemental (CSA-FS) du Gers, en qualité d'experts.

Article 5

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial et départemental (CSA-FS) du Gers les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants :

1. Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

- a) Représentants titulaires (5)
 - Madame Marisol CLAMOUR
 - Madame Céline MARTIN
 - Monsieur Jocelyn PETIT
 - Madame Perrine SIMONUTTI
 - Madame Séverine VERARDO

b) Représentants suppléants (5)

- Madame Paola AFONSO PEREIRA
- Madame Betty JEAN-DIT-TEYSSIER
- Monsieur Nicolas LARTIGUE
- Madame Marzia PULLIO
- Madame Karine TOURON

2. Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA éducation)

a) Représentants titulaires (3)

- Monsieur Olivier BERNADIE
- Monsieur Nicolas GUY
- Madame Chantal PAGNUTTI

b) Représentants suppléants (3)

- Madame Ariane CORTAY
- Monsieur Jean-Marie LAUMENERCH
- Madame Sylvie LEPETITCORPS

3. Au titre de la Force Ouvrière (FO)

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur Grégory SIMON DANIEL

b) Représentant suppléant (1)

- Madame Sandra MARQUES

4. Au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT éducation)

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Caroline FAGE

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Simon LEBOURGEOIS

Chapitre IV : Exécution du présent arrêté

Article 6

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les locaux de ladite direction.

Fait à Auch, le 10 juillet 2024.

**Pour le recteur, et par délégation,
Le directeur académique des services
de l'éducation nationale du Gers**



Farid DJEMMAL